

COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2018 COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

Le 26 mars 2018 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes de EECKE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 19 mars 2018

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 105 délégués

M. Michel PICOTIN	délégué titulaire	ARNEKE
M. Didier GUENANTIN	délégué suppléant	ARNEKE
M. Marc DENEUCHE	délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-Pierre LAMOITTE	délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Stéphane VERCRUYSE	délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jacques CARON-COTTIN	délégué titulaire	BERGUES
M. Jean KASPRZYCK	délégué titulaire	BERGUES
M. Jean-Claude DELDYCKE	délégué titulaire	BERTHEN
M. Jean-Marie BREYER	délégué titulaire	BERTHEN
M. Bruno FOULON	délégué titulaire	BIERNE
M. Jean-Marc LUTIC	délégué suppléant	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	délégué titulaire	BISSEZEELE
M. Gérard BEAUVOIS	délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Anne BERTELOOT	délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	délégué titulaire	BORRE
M. Michel DOLLEZ	délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Vincent PAUWELS	délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean STERCKEMAN	délégué titulaire	BROXEELE
M. Fabien VANBOSEL	délégué titulaire	BUYSSCHEURE
M. Jean-Luc SCHRICKE	délégué titulaire	CAESTRE
Mme Brigitte VANHERSEL	délégué suppléant	CAESTRE
M. Michel DECOOL	délégué titulaire	CAPPELLE-BROUCK
M. Arnauld COUVREUR	délégué titulaire	CAPPELLE-BROUCK
M. Philippe COTREZ	délégué titulaire	CASSEL
Mme Pascaline REUMAUX	délégué titulaire	DRINCHAM
M. Bernard DENECKER	délégué titulaire	DRINCHAM
M. Henri RAMAUT	délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSSEN	délégué titulaire	ERINGHEM
M. Marc COLPAERT	délégué titulaire	ERINGHEM
M. Bernard BAES	délégué titulaire	ESTAIRES
M. Philippe MASQUELIER	délégué titulaire	FLETRE
M. Sébastien MONSIMERT	délégué titulaire	FLETRE
M. Patrick TALLEU	délégué titulaire	GODEWAERSVELDE

Mme Yvette VANDENABELLE	délégué titulaire	HARDIFORT
M. Julien NOEL	délégué titulaire	HAVERSKERQUE
M. José NEIRYNCK	délégué titulaire	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	délégué titulaire	HOLQUE
M. Jean-Luc CAPPAERT	délégué titulaire	HONDEGHEM
M. Patrick LESCORNEZ	délégué titulaire	HOYMILLE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	délégué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jean-Philippe BOONAERT	délégué titulaire	LAVENTIE
M. Jean-Luc DECOSTER	délégué titulaire	LAVENTIE
M. Henri CARON	délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Cédric LAPAILLE	délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	délégué titulaire	LEDRINGHEM
M. Philippe BROUTEELE	délégué titulaire	LESTREM
M. Denis DECALF	délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Jacques HERMANT	délégué titulaire	LYNDE
M. Patrick DEBEUSSCHER	délégué titulaire	LYNDE
Mme Danielle VANMAELE	délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Jean-Pierre LICOUR	délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Claude MARCINKOWSKI	délégué titulaire	MERVILLE
M. Philippe MABRIEZ	délégué titulaire	MERVILLE
M. Christian BOUREZ	délégué titulaire	METEREN
Mme Elizabeth BOULET	délégué titulaire	METEREN
M. Fabrice GREBET	délégué suppléant	MILLAM
M. Michel POIDEVIN	délégué suppléant	MILLAM
M. Maxime CREPIN	délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Serge OLIVIER	délégué suppléant	NEUF-BERQUIN
M. Pascal CODRON	délégué titulaire	NIEPPE
M. Olivier SPRIET	délégué titulaire	OCHEZEELE
M. Edgard DUVAL	délégué suppléant	OOST-CAPPEL
M. Jean-Luc DEBERT	délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Michel DERA EVE	délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Jacques HUMEZ	délégué titulaire	RENSCURE
M. Joël DURAFOUR	délégué titulaire	RENSCURE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	délégué titulaire	REXPOEDE
M. Olivier WIART	Délégué suppléant	RUBROUCK
M. Francis MEIRLAND	délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	délégué titulaire	SAINT JANS CAPPEL
M. Jean-Pierre BAUDENS	délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
Mme Marie-Noëlle MACREL	délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Jean-Pierre LOGEZ	délégué titulaire	SAINT-PIERREBROUCK
M. Patrick DEWINTER	délégué titulaire	SAINT-PIERREBROUCK
M. Dominique VAESKEN	délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Christian BECUWE	délégué titulaire	SOCX
M. Jean-Marc POLVECHE	délégué titulaire	STAPLE
M. Sylvain LEFEBVRE	délégué titulaire	STAPLE
M. François PARESYS	délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Bruno WULLEPUT	délégué titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	délégué suppléant	STEENWERCK
M. Pierre THIEFFRY	délégué titulaire	STRAZEELE
M. Louis BALLOY	délégué titulaire	TERDEGHEM
M. Stefan GAGET	délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Jean-Marie GHEKIERE	délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Charles GALLIEZ	délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Eric SMAL	délégué titulaire	WALLON-CAPPEL
M. Benoît LAURENT	délégué titulaire	WARHEM
M. Daniel DESCHODT	délégué titulaire	WATTEN
M. Jean-Noël PENEZ	délégué titulaire	WATTEN
Mme Laurence BARROIS	délégué titulaire	WEMAERS CAPPEL
M. François HEYMAN	délégué titulaire	WINNEZEELE
M. Francis LEVIEZ	délégué titulaire	WYLDER

POUVOIRS : 11

M. Valentin BELLEVAL, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jacques HERMANT
M. Bernard DEBAECKER, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Georgy HERCHIN, délégué titulaire de LA GORGUE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Gilles NICOLATS, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS
M. Jackie ODENT, délégué titulaire de MILLAM a donné pouvoir à M. Fabrice GREBET
M. Emmanuel COOCHE, délégué titulaire de MILLAM a donné pouvoir à M. Michel POIDEVIN
M. Dominique DERAY, délégué titulaire de OCHTEZEELE a donné pouvoir à M. Olivier SPIRIET
Mme Marie-Madeleine CAMPAGNE, délégué titulaire de SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL a donné pouvoir à M. Dominique VAESKEN
M. Michel AVEZ, délégué titulaire de WALLON-CAPPEL a donné pouvoir à M. Eric SMAL
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT

VOTANTS : 116

Secrétaire de séance : M. Edmond TURPIN

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Finances publiques
 - Compte administratif 2017
 - Compte de gestion 2017
 - Affectation du résultat 2017
 - Budget primitif 2018
 - Etat des sommes à fiscaliser et budgétiser pour l'année 2018
- Compétence Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité
 - Accord de principe en vue de signer un nouveau contrat de concession pour la distribution publique d'électricité entre le SIECF, ENEDIS et EDF
 - Actualisation du programme Article 8 - travaux 2018
- Compétence Eclairage public
 - Actualisation du programme de travaux 2018
- Maitrise de la Demande en énergie (MDE) et transition énergétique
 - Appel à projet MDE pour l'année 2018 - fixation des modalités
 - Convention de mutualisation entre le SIECF et le SMICTOM pour l'utilisation de la borne de recharge pour véhicules GNV
- Compétence télécom numérique
 - Actualisation du programme de déploiement de la fibre et des couts financiers y afférents
- Questions diverses

Monsieur Michel DECOOL, Président, remercie la commune de EECKE pour le prêt de la salle.

Monsieur DECOOL vous invite à noter dans vos agendas :

- 12 avril 2018 : Débat sur la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) à Gravelines

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter le compte rendu de la séance précédente.
Le compte rendu de la séance du 8 février 2018 est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2018/11 - FINANCES PUBLIQUES : Compte Administratif 2017

Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances et des marchés publics :

Le Comité syndical est invité à prendre connaissance du Compte Administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de l'année		56 325.01 €
Résultat antérieur		143 902.16 €
Résultat cumulé		200 227.17 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de l'année		1 472 781.77 €
Résultat antérieur		1 661 179.04 €
Part affectée à l'investissement (c/1068)		1 498 024.00 €
Résultat cumulé		1 635 936.81 €
BESOIN DE FINANCEMENT		
Résultat cumulé de la section d'investissement		200 227.17 €
Restes à réaliser en recettes		2 047 610.10 €
Dépenses engagées non mandatées		3 464 600.62 €
Montant à prendre en compte pour l'affectation		-1 216 763.35 €
BESOIN DE FINANCEMENT REEL (1068)		1 216 763.35€

L'Assemblée est invitée à :

- Approuver le compte administratif 2017,
- Constater les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- Arrêter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

Adoption :

M Michel Decool, Président du SIECF ne prend pas part au vote.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2018/12 - FINANCES PUBLIQUES : Compte de gestion 2017

Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances et des marchés publics :

Le Comité syndical est invité à prendre connaissance du Compte de gestion 2017,

Il est proposé à l'Assemblée de :

- Constater les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de déclarer que le Compte de Gestion dressé par le Comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 2018/13 - FINANCES PUBLIQUES : Affectation du résultat

Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances et des marchés publics :

Le Comité syndical est invité à affecter le résultat 2017 comme suit :

BESOIN DE FINANCEMENT

Résultat cumulé de la section d'investissement	200 227,17 €
restes à réaliser en recettes	2 047 610,10 €
Dépenses engagées non mandatées	3 464 600,62 €
Montant à prendre en compte pour l'affectation	-1 216 763,35 €
BESOIN DE FINANCEMENT REEL (1068)	1 216 763,35 €

BUDGET 2018

Ligne budgétaire 001 débit	0,00 €
Ligne budgétaire 001 crédit	200 227,17 €
Ligne budgétaire 002 Débit	0,00 €
Ligne budgétaire 002 Crédit	419 173,46 €
Compte 1068 (Crédit)	1 216 763,35 €

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 2018/14 - FINANCES PUBLIQUES : Budget Primitif 2018

Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances et des marchés publics :

Le Comité syndical est invité à prendre connaissance et à approuver le budget primitif 2018 tel que présenté en annexe.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes 18 355 266,42 €.

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 2018/15 - FINANCES PUBLIQUES : Etat des sommes à fiscaliser et budgétiser pour l'année 2018

Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances et des marchés publics :

Par délibération en date du 8 février 2018, le Comité Syndical du SIECF a décidé de fixer les cotisations 2018 selon les éléments suivants :

- Electricité : 3.10 €/hab
- Gaz : gratuit
- Télécom numérique : 5.50 €/hab (prise en charge CCHF et CCFI 1€/hab, prise en charge CCFL 4.50 €/hab)
- Eclairage public (option B) : 3 €/hab

En outre certaines communes sont redevables au SIECF de participations sur travaux (électrification rurale, Article 8, travaux coordonnés et Eclairage public), une convention spécifique est signée pour chaque dossier.

Conformément aux articles L5212-20 du CGCT et 1609 *quater* du Code général des impôts modifiés par l'article 181 de la loi du 13 août 2004, ces contributions communales peuvent être budgétées ou fiscalisées par une imposition additionnelle sur les impôts locaux.

Les communes adhérentes au SIECF ont été sollicitées pour choisir entre ces deux possibilités.

Il est proposé à l'Assemblée de valider le tableau de synthèse annexé à la présente délibération reprenant le détail des Communes ayant opté pour la budgétisation et celles ayant opté pour la fiscalisation.

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**FISCALISATION ET BUDGETISATION
DE LA COTISATION ELECTRICITE 2018
fixée à 3,10€/habitant**

Communes	Population 2018	Sommes à fiscaliser	Sommes à budgétiser
ARNEKE	1 657	5 136,70 €	
BAILLEUL	14 596	45 247,60 €	
BAMBECQUE	754	2 337,40 €	
BAVINCHOVE	970	3 007,00 €	
BERGUES	3 882		12 034,20 €
BERTHEN	549		1 701,90 €
BIERNE	1 837		5 694,70 €
BISSEZEELE	242	750,20 €	
BLARINGHEM	2 122		6 578,20 €
BOESCHEPE	2 221	6 885,10 €	
BOESEGHEN	751	2 328,10 €	
BOLLEZEELE	1 468	4 550,80 €	
BORRE	624		1 934,40 €
BROUCKERQUE	1 355	4 200,50 €	
BROXEELE	381	1 181,10 €	
BUYSSCHEURE	575	1 782,50 €	
CAESTRE	1 964	6 088,40 €	
CAPPELLE-BROUCK	1 179	3 654,90 €	
CASSEL	2 415		7 486,50 €
CROCHTE	696	2 157,60 €	
DRINCHAM	257	796,70 €	
EBBLINGHEM	682	2 114,20 €	
ECKE	1 248	3 868,80 €	
ERINGHEM	482		1 494,20 €
ESQUELBECQ	2 157	6 686,70 €	
ESTAIRES	6 534	20 255,40 €	
FLETRE	999	3 096,90 €	
GODEWAERSVELDE	2 081	6 451,10 €	
HARDIFORT	391	1 212,10 €	
HAVERSKERQUE	1 488	4 612,80 €	
HAZEBROUCK	22 275	69 052,50 €	
HERZEELE	1 645	5 099,50 €	
HOLQUE	906	2 808,60 €	
HONDEGHEM	1 014	3 143,40 €	
HONDSCHOOTE	4 199	13 016,90 €	
HOUTKERQUE	1 026	3 180,60 €	
HOYMILLE	3 469		10 753,90 €
KILLEM	1 079		3 344,90 €
LA GORGUE	5 758		17 849,80 €
LEDERZEELE	676	2 095,60 €	
LE DOULIEU	1 469	4 553,90 €	
LEDRINGHEM	698	2 163,80 €	
LOOBERGHE	1 209	3 747,90 €	
LYNDE	770	2 387,00 €	
MERCKEGHEM	592	1 835,20 €	
MERRIS	1 052	3 261,20 €	
MERVILLE	10 102	31 316,20 €	

METEREN	2 273	7 046,30 €	
MILLAM	827	2 563,70 €	
MORBECQUE	2 635	8 168,50 €	
NEUF-BERQUIN	1 261	3 909,10 €	
NIEPPE	7 506	23 268,60 €	
NIEURLET	978		3 031,80 €
NOORDPEENE	800	2 480,00 €	
OCHEZEELE	390	1 209,00 €	
OOST-CAPPEL	481	1 491,10 €	
OUDEZEELE	696	2 157,60 €	
OXELAERE	541	1 677,10 €	
PITGAM	978		3 031,80 €
PRADELLES	383	1 187,30 €	
QUAEDYPRE	1 135		3 518,50 €
RENESECURE	2 125	6 587,50 €	
REXPOEDE	2 089	6 475,90 €	
RUBROUCK	972		3 013,20 €
SAINT JANS CAPPEL	1 773	5 496,30 €	
SAINT-MOMELIN	478	1 481,80 €	
SAINT-PIERRE-BROUCK	1 015	3 146,50 €	
SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	1 176	3 645,60 €	
SAINTE-MARIE-CAPPEL	891	2 762,10 €	
SERCUS	452	1 401,20 €	
SOCX	970		3 007,00 €
STAPLE	684	2 120,40 €	
STEENBECQUE	1 774	5 499,40 €	
STEENE	1 339	4 150,90 €	
STEENVOORDE	4 337	13 444,70 €	
STEENWERCK	3 622	11 228,20 €	
STRAZEELE	971	3 010,10 €	
TERDEGHEM	580	1 798,00 €	
THIENNES	926		2 870,60 €
UXEM	1 434	4 445,40 €	
VIEUX-BERQUIN	2 558	7 929,80 €	
VOLCKERINCKHOVE	592	1 835,20 €	
WALLON-CAPPEL	862	2 672,20 €	
WARHEM	2 103	6 519,30 €	
WATTEN	2 587	8 019,70 €	
WEMAERS-CAPPEL	256	793,60 €	
WEST-CAPPEL	591	1 832,10 €	
WINNEZEELE	1 273	3 946,30 €	
WORMHOUT	5 672	17 583,20 €	
WULVERDINGHE	318	985,80 €	
WYLDER	309	957,90 €	
ZEGERSCAPPEL	1 578	4 891,80 €	
ZERMEZEELE	204	632,40 €	
ZUYTPEENE	544	1 686,40 €	
TOTAUX	182 435	478 202,90 €	87 345,60 €

**FISCALISATION ET BUDGETISATION DE LA COTISATION
TELECOMMUNICATION NUMERIQUE 2018**
fixée à 4,50€/habitant pour les communes de la CCHF et CCFI,
et 1€/habitant pour les 8 communes de la CCFL

Communes	Population 2018	Sommes à fiscaliser	Sommes à budgétiser
ARNEKE	1 657	7 456,50 €	
BAILLEUL	14 596	65 682,00 €	
BAMBECQUE	754	3 393,00 €	
BAVINCHOVE	970	4 365,00 €	
BERTHEN	549		2 470,50 €
BIERNE	1 837		8 266,50 €
BISSEZEELE	242	1 089,00 €	
BLARINGHEM	2 122		9 549,00 €
BOESCHEPE	2 221	9 994,50 €	
BOESEGHEM	751	3 379,50 €	
BOLLEZEELE	1 468	6 606,00 €	
BORRE	624		2 808,00 €
BROUCKERQUE	1 355	6 097,50 €	
BROXEELE	381	1 714,50 €	
BUYSSCHEURE	575	2 587,50 €	
CAESTRE	1 964	8 838,00 €	
CAPPELLE-BROUCK	1 179	5 305,50 €	
CASSEL	2 415		10 867,50 €
CROCHTE	696	3 132,00 €	
DRINCHAM	257	1 156,50 €	
EBBLINGHEM	682	3 069,00 €	
EECKE	1 248	5 616,00 €	
ERINGHEM	482		2 169,00 €
ESQUELBEQ	2 157	9 706,50 €	
ESTAIRE	6 534	6 534,00 €	
FLETRE	999	4 495,50 €	
FLEURBAIX	2 705	2 705,00 €	
GODEWAERSVELDE	2 081	9 364,50 €	
HARDIFORT	391	1 759,50 €	
HAVERSKERQUE	1 488	1 488,00 €	
HAZEBROUCK	22 275	100 237,50 €	
HERZEELE	1 645	7 402,50 €	
HOLQUE	906	4 077,00 €	
HONDEGHEM	1 014	4 563,00 €	
HOUTKERQUE	1 026	4 617,00 €	
KILLEM	1 079		4 855,50 €
LA GORGUE	5 758		5 758,00 €
LAVENTIE	5 071		5 071,00 €
LE DOULIEU	1 469	6 610,50 €	
LEDERZEELE	676	3 042,00 €	
LEDRINGHEM	698	3 141,00 €	
LESTREM	4 513		4 513,00 €
LOOBERGHE	1 209	5 440,50 €	
LYNDE	770	3 465,00 €	
MERCKEGHEM	592	2 664,00 €	
MERRIS	1 052	4 734,00 €	

MERVILLE	10 102	10 102,00 €	
METEREN	2 273	10 228,50 €	
MILLAM	827	3 721,50 €	
MORBECQUE	2 635	11 857,50 €	
NEUF-BERQUIN	1 261	5 674,50 €	
NIEPPE	7 506		33 777,00 €
NIEURLET	978	4 401,00 €	
NOORDPEENE	800	3 600,00 €	
OCHEZEELE	390	1 755,00 €	
OOST-CAPPEL	481	2 164,50 €	
OUDEZEELE	696	3 132,00 €	
OXELAERE	541	2 434,50 €	
PITGAM	978		4 401,00 €
PRADELLES	383	1 723,50 €	
QUAEDYPRE	1 135		5 107,50 €
RENSCURE	2 125	9 562,50 €	
REXPOEDE	2 089	9 400,50 €	
RUBROUCK	972		4 374,00 €
SAILLY-SUB-LA-LYS	4 068	4 068,00 €	
ST-JANS-CAPPEL	1 773	7 978,50 €	
SAINT-MOMELIN	478	2 151,00 €	
ST-PIERRE-BROUCK	1 015	4 567,50 €	
ST-SYLVESTRE-CAPPEL	1 176	5 292,00 €	
STE-MARIE-CAPPEL	891	4 009,50 €	
SERCUS	452	2 034,00 €	
SOCK	970		4 365,00 €
STAPLE	684	3 078,00 €	
STEENBECQUE	1 774	7 983,00 €	
STEENE	1 339	6 025,50 €	
STEENVOORDE	4 337	19 516,50 €	
STEENWERCK	3 622	16 299,00 €	
STRAZEELE	971	4 369,50 €	
TERDEGHEM	580	2 610,00 €	
THIENNES	926		4 167,00 €
UXEM	1 434	6 453,00 €	
VIEUX-BERQUIN	2 558	11 511,00 €	
VOLCKERINCKHOVE	592	2 664,00 €	
WALLON-CAPPEL	862	3 879,00 €	
WARHEM	2 103	9 463,50 €	
WATTEN	2 587	11 641,50 €	
WEMAERS-CAPPEL	256	1 152,00 €	
WEST-CAPPEL	591	2 659,50 €	
WINNEZEELE	1 273	5 728,50 €	
WORMHOUT	5 672	25 524,00 €	
WULVERDINGHE	318	1 431,00 €	
WYLDER	309	1 390,50 €	
ZEGERSCAPPEL	1 578	7 101,00 €	
ZERMEZEELE	204	918,00 €	
ZUYTPEENE	544	2 448,00 €	
TOTAUX	187 242	589 233,00 €	112 519,50 €

**FISCALISATION ET BUDGETISATION
DE LA COTISATION ECLAIRAGE PUBLIC 2018**
fixée à 3,00€/habitant

Communes	Population 2018	Sommes à Fiscaliser	Sommes à Budgétiser
ARNEKE	1 657	4 971,00 €	
BAILLEUL	14 596	43 788,00 €	
BAVINCHOVE	970	2 910,00 €	
BERGUES	3 882		11 646,00 €
BERTHEN	549		1 647,00 €
BIERNE	1 837		5 511,00 €
BISSEZEELE	242	726,00 €	
BOESEGHEN	751	2 253,00 €	
BORRE	624		1 872,00 €
BROXEELE	381	1 143,00 €	
BUYSSCHEURE	575	1 725,00 €	
CAESTRE	1 964	5 892,00 €	
CAPPELLE-BROUCK	1 179	3 537,00 €	
DRINCHAM	257	771,00 €	
EECKE	1 248	3 744,00 €	
ERINGHEM	482		1 446,00 €
FLETRE	999	2 997,00 €	
GODEWAERSVELDE	2 081	6 243,00 €	
HAVERSKERQUE	1 488	4 464,00 €	
HONDEGHEM	1 014	3 042,00 €	
HONDSCHOOTE	4 199	12 597,00 €	
LAVENTIE	5 071		15 213,00 €
LOOBERGHE	1 209	3 627,00 €	
LYNDE	770	2 310,00 €	
MERCKEGHEM	592		1 776,00 €
MERRIS	1 052	3 156,00 €	
MERVILLE	10 102	30 306,00 €	
MILLAM	827	2 481,00 €	
NIEPPE	7 506		22 518,00 €
NOORDPEENE	800	2 400,00 €	
OCHTEZEELE	390	1 170,00 €	
OUDEZEELE	696	2 088,00 €	
PITGAM	978		2 934,00 €
PRADELLES	383	1 149,00 €	
REXPOEDE	2 089		6 267,00 €
ST MOMELIN	478	1 434,00 €	
ST PIERREBROUCK	1 015	3 045,00 €	
SERCUS	452	1 356,00 €	
STAPLE	684	2 052,00 €	
STEENE	1 339	4 017,00 €	
STEENWERCK	3 622	10 866,00 €	
STRAZEELE	971	2 913,00 €	
THIENNES	926		2 778,00 €
WALLON-CAPPEL	862	2 586,00 €	
WATTEN	2 587	7 761,00 €	
WULVERDINGHE	318	954,00 €	
WYLDER	309	927,00 €	
TOTAUX	87 003	187 401,00 €	73 608,00 €

RECAPITULATIF des SOMMES à FISCALISER pour 2018
(cotisations et participations travaux)

Communes	Population 2018	Cotisations à fiscaliser	Participation travaux à fiscaliser	Total à fiscaliser
ARNEKE	1 657	17 564,20 €	6 953,37 €	24 517,57 €
BAILLEUL	14 596	154 717,60 €		154 717,60 €
BAMBECQUE	754	5 730,40 €	6 893,96 €	12 624,36 €
BAVINCHOVE	970	10 282,00 €		10 282,00 €
BERTHEN	549		2 565,01 €	2 565,01 €
BISSEZEELE	242	2 565,20 €		2 565,20 €
BOESCHEPE	2 221	16 879,60 €	16 100,49 €	32 980,09 €
BOESEGHM	751	7 960,60 €		7 960,60 €
BOLLEZEELE	1 468	11 156,80 €	13 269,62 €	24 426,42 €
BROUCKERQUE	1 355	10 298,00 €		10 298,00 €
BROXEELE	381	4 038,60 €		4 038,60 €
BUYSCHEURE	575	6 095,00 €		6 095,00 €
CAESTRE	1 964	20 818,40 €	4 761,18 €	25 579,58 €
CAPPELLE-BROUCK	1 179	12 497,40 €	9 493,60 €	21 991,00 €
CASSEL	2 415		1 447,22 €	1 447,22 €
CROCHTE	696	5 289,60 €		5 289,60 €
DRINCHAM	257	2 724,20 €	6 832,34 €	9 556,54 €
EBBLINGHEM	682	5 183,20 €		5 183,20 €
EECKE	1 248	13 228,80 €	2 348,07 €	15 576,87 €
ESQUELBECQ	2 157	16 393,20 €	15 894,46 €	32 287,66 €
ESTAIRES	6 534	26 789,40 €		26 789,40 €
FLETRE	999	10 589,40 €	10 842,58 €	21 431,98 €
FLEURBAIX	2 705	2 705,00 €		2 705,00 €
GODEWAERSVELDE	2 081	22 058,60 €	48 255,34 €	70 313,94 €
HARDIFORT	391	2 971,60 €		2 971,60 €
HAVERSKERQUE	1 488	10 564,80 €		10 564,80 €
HAZEBROUCK	22 275	169 290,00 €		169 290,00 €
HERZEELE	1 645	12 502,00 €		12 502,00 €
HOLQUE	906	6 885,60 €		6 885,60 €
HONDEGHM	1 014	10 748,40 €		10 748,40 €
HONDSCHOOTE	4 199	25 613,90 €		25 613,90 €
HOUTKERQUE	1 026	7 797,60 €	1 552,79 €	9 350,39 €
KILLEM	1 079		18 253,34 €	18 253,34 €
LEDERZEELE	676	5 137,60 €		5 137,60 €
LE DOULIEU	1 469	11 164,40 €	2 902,36 €	14 066,76 €
LEDRINGHEM	698	5 304,80 €		5 304,80 €
LOOBERGHE	1 209	12 815,40 €		12 815,40 €
LYNDE	770	8 162,00 €		8 162,00 €
MERCKEGHEM	592	4 499,20 €		4 499,20 €
MERRIS	1 052	11 151,20 €	15 705,47 €	26 856,67 €
MERVILLE	10 102	71 724,20 €		71 724,20 €
METEREN	2 273	17 274,80 €		17 274,80 €
MILLAM	827	8 766,20 €		8 766,20 €
MORBECQUE	2 635	20 026,00 €		20 026,00 €
NEUF-BERQUIN	1 261	9 583,60 €		
NIEPPE	7 506	23 268,60 €		23 268,60 €

NIEURLET	978	4 401,00 €		4 401,00 €
NOORDPEENE	800	8 480,00 €		8 480,00 €
OCHEZEELLE	390	4 134,00 €		4 134,00 €
OOST-CAPPEL	481	3 655,60 €	10 344,57 €	14 000,17 €
OUDEZEELLE	696	7 377,60 €	879,26 €	8 256,86 €
OXELAERE	541	4 111,60 €		4 111,60 €
PRADELLES	383	4 059,80 €		4 059,80 €
RENESECURE	2 125	16 150,00 €		16 150,00 €
REXPOEDE	2 089	15 876,40 €	13 349,92 €	29 226,32 €
SAILLY SUR LA LYS	4 068	4 068,00 €		4 068,00 €
SAINT JANS CAPPEL	1 773	13 474,80 €		13 474,80 €
SAINT-MOMELIN	478	5 066,80 €	12 530,02 €	17 596,82 €
SAINT-PIERRE-BROUCK	1 015	10 759,00 €		10 759,00 €
SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	1 176	8 937,60 €	30 915,63 €	39 853,23 €
SAINTE-MARIE-CAPPEL	891	6 771,60 €		6 771,60 €
SERCUS	452	4 791,20 €		4 791,20 €
STAPLE	684	7 250,40 €		7 250,40 €
STEENBECQUE	1 774	13 482,40 €		13 482,40 €
STEENE	1 339	14 193,40 €		14 193,40 €
STEENVOORDE	4 337	32 961,20 €		32 961,20 €
STEENWERCK	3 622	38 393,20 €		38 393,20 €
STRAZEELLE	971	10 292,60 €	6 085,90 €	16 378,50 €
TERDEGHEM	580	4 408,00 €	2 834,28 €	7 242,28 €
THIENNES	926		2 934,53 €	2 934,53 €
UXEM	1 434	10 898,40 €	21 453,33 €	32 351,73 €
VIEUX-BERQUIN	2 558	19 440,80 €		19 440,80 €
VOLCKERINCKHOVE	592	4 499,20 €		4 499,20 €
WALLON-CAPPEL	862	9 137,20 €		9 137,20 €
WARHEM	2 103	15 982,80 €	16 719,47 €	32 702,27 €
WATTEN	2 587	27 422,20 €		27 422,20 €
WEMAERS-CAPPEL	256	1 945,60 €		1 945,60 €
WEST-CAPPEL	591	4 491,60 €		4 491,60 €
WINNEZEELLE	1 273	9 674,80 €	3 659,54 €	13 334,34 €
WORMHOUT	5 672	43 107,20 €		43 107,20 €
WULVERDINGHE	318	3 370,80 €		3 370,80 €
WYLDER	309	3 275,40 €		3 275,40 €
ZEGERSCAPPEL	1 578	11 992,80 €		11 992,80 €
ZERMEZEELLE	204	1 550,40 €	1 939,96 €	3 490,36 €
ZUYTPEENE	544	4 134,40 €	242,00 €	4 376,40 €
TOTAUX		1 254 836,90 €	307 959,61 €	1 553 212,91 €

Délibération N° 2018/16 - Compétence Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité - Accord de principe en vue de signer un nouveau contrat de concession pour la distribution publique d'électricité entre le SIECF, ENEDIS et EDF

Exposé et proposition - Rapport de M Michel DECOOL - Président :

Le SIECF exerce pour le compte de 94 communes de son territoire la compétence autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité.

Dans ce cadre, le SIECF a signé en 2012, un contrat de concession avec ENEDIS et EDF.

En décembre 2017, la FNCCR (dont le SIECF est adhérent), France urbaine, Enedis et EDF ont signé un nouveau modèle de contrat de concession pour la distribution et fourniture d'électricité. Le modèle de contrat a été modernisé pour prendre en compte les enjeux de la transition énergétique : raccordement de sites de production renouvelable, smart grids, services de flexibilité, transmission de données pour permettre aux Syndicats d'énergie d'élaborer et suivre leurs politiques énergétiques locales.

Le modèle intègre également une nouvelle procédure de programmation des investissements : schéma directeur d'une durée égale à celle du contrat, décliné en plans pluriannuels d'investissements et programmes annuels. Conjugué avec un mécanisme de sanction financière, ce dispositif permettra de mieux orienter et contrôler les travaux d'amélioration et développement du réseau d'électricité. La répartition de la maîtrise d'ouvrage confirme le rôle croissant des syndicats d'énergie dans la transition énergétique, la revalorisation des redevances permettant en outre de contribuer à financer d'ambitieux programmes.

Aussi, il est proposé au Comité :

- D'autoriser le Président, assisté des Vice-Présidents à négocier avec ENEDIS et EDF un nouveau contrat de concession conforme au nouveau modèle national ;
- De prendre note que le nouveau contrat négocié fera l'objet d'une présentation et d'un vote en Comité syndical au cours du second semestre 2018, en vue de son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019
- De préciser qu'en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage des travaux d'Article 8 (enfouissement et effacement des réseaux électriques), le SIECF souhaite exercer la maîtrise d'ouvrage à compter de la signature du nouveau contrat de concession.

Adoption

*Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence AODE électricité ne prennent pas part au vote.
Monsieur Cédric LAPAILLE, délégué titulaire de Le Doulieu, ne prend pas part au vote.*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 2018/17 - Compétence Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité - Actualisation du programme Article 8 - travaux 2018

Exposé et proposition - Rapport de M Michel DECOOL - Président :

Il est proposé au Comité d'actualiser le programme de travaux Article 8 selon le tableau ci-joint.

Programme	Commune	Adresse	Etats	Chiffrage ART 8 (HT)	ETUDE (TTC)	TRAVAUX COORDONNES (TTC)
2017	OXELAERE	RUE DE ST OMER	Terminé	127 398,08 €	825,60 €	17907,36
2017	REXPOEDE	RUE GENERAL ANTHOINE	Trvaux en cours	160 976,23 €	1 332,00 €	45 139,96 €
2017	HOYMILLE	ROUTE DES NEIGES	Prog 2017 réalisation prévue en 2018	94 524,02 €	1 620,00 €	66745,00
2017	BAMBECQUE	RUE PRINCIPALE	Prog 2017 réalisation prévue en 2018	174 144,80 €	1 501,20 €	en cours
2017	ERINGHEM	RUE DES TILLEULS	Prog 2017 réalisation prévue en 2018	68 749,63 €	en cours	en cours
2017	STEENVOORDE	RUE DE LA LIBERATION	Chiffrage en cours Report 2018	56 846,21 €	en cours	en cours
2017	NOORDPEENE	RUE RONDE	Report 2018	71 866,57 €	1 041,30 €	en cours
2017	METEREN	RUE MONSEIGNEUR WICART	Chiffrage en cours	86 729,40 €	1 356,00 €	en cours
2017	CASSEL	PLACE VANDAMME	Report 2018	74 113,57 €	en cours	en cours
2018	WEMAERS-CAPPEL	ROUTE DE WATTEN ET ROUTE DE L'ANGE	Chiffrage en cours	en cours	en cours	en cours
2018	LEDRINGHEM	CHEMIN D'ESQUELBECQ	Chiffrage en cours	en cours	en cours	en cours
2017	MERVILLE	RUE DES PRETRES	Chiffrage en cours	en cours	en cours	en cours
2018	NIEURLET	ROUTE DE BERGUES	Chiffrage en cours	en cours	en cours	en cours
2018	SAINT JANS CAPPEL	RUE DE LA BLANCHISSERIE	Chiffrage en cours	en cours	en cours	en cours
2017	NOORDPEENE	Contour de l'église	Chiffrage en cours	en cours	en cours	en cours
2018	WATTEN	RUE DE DUNKERQUE / GRAND PLACE / RUE DE CASSE	Chiffrage en cours	en cours	en cours	en cours
2018	WORMHOUT	RUE DE LA RESISTANCE	Chiffrage en cours	en cours	en cours	en cours
2018	BOLLEZEELE	RUE DE L'EGLISE	Chiffrage en cours	en cours	en cours	en cours
2018	ZUYTPEENE	CONTOUR DE L'EGLISE	Chiffrage en cours	en cours	en cours	en cours
2017	HARDIFORT	ROUTE DE LA PLACE	Chiffrage en cours Report 2018	en cours	en cours	en cours
2018	RENESECURE	RD 642	Chiffrage en cours	en cours	en cours	en cours
2018	ESQUELBECQ	RUE DU VERT VALLON	Chiffrage en cours	en cours	en cours	en cours
2018	THIENNES	RUE DE LA MAIRIE ET RUE D'AIRES	Chiffrage en cours	en cours	en cours	en cours
2018	ESTAIRES	PLACE MONTMORENCY	Chiffrage en cours	en cours	en cours	en cours
2018	BIERNE	RUE DE L'EGLISE ET ROUTE DE BERGUES	Chiffrage en cours	en cours	en cours	en cours
2018	WORMHOUT	RUE DU MARECHAL LECLERC / ROUTE DE CASSEL	Chiffrage en cours	en cours	en cours	en cours
2018	BROXEELE	RUE DU MOULIN	Chiffrage en cours	en cours	en cours	en cours
2017	HARDIFORT	CONTOUR DE L'EGLISE	Chiffrage en cours Report 2018	en cours	en cours	en cours
2018	STRAZEELE	CONTOUR DE L'EGLISE	Chiffrage en cours	en cours	en cours	en cours
2018	LE DOULIEU	GRAND RUE	Chiffrage en cours	en cours	en cours	en cours
2017	GODEWAERSVELDE	CHEMIN DU MEULEWALLE	Report 2018	29 201,42 €	en cours	en cours
2018	SOCX	ROUTE DE SAINT-OMER	Chiffrage en cours	en cours	en cours	en cours
2017	HONDEGHEM	CONTOUR DE LA MAIRIE	Chiffrage en cours Report 2018	131 359,99 €	en cours	en cours
2018	CAESTRE	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE/ ROUTE DE CASSEL	Chiffrage en cours	en cours	en cours	en cours
2017	CROCHTE	RUE DU COLLEGE (FINALISATION)	En cours	22 665,41 €	0,00 €	3 727,18 €
2018	VIEUX BERQUIN	GRAND PLACE RUE D'ESTAIRES	Chiffrage en cours	en cours	en cours	en cours
2018	BROUCKERQUE	ROUTE DE COPPENAXFORT	Chiffrage en cours	en cours	en cours	en cours
2018	BAVINCHOVE	RUELLE DES ECOLES	Chiffrage en cours	en cours	en cours	en cours

Adoption

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence AODE électricité ne prennent pas part au vote.

L'actualisation du programme est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 2018/18 - Compétence Eclairage public - Actualisation du programme travaux 2018

Exposé et proposition - Rapport de M Jacques HERMANT - Vice-Président chargé de l'éclairage public :

Il est proposé au Comité d'actualiser le programme de travaux selon le tableau ci-joint.

Commune	Adresse	Nouvelle estimation (TTC)
BAILLEUL	AV DE LA FILATURE	6 115,82 €
BAILLEUL	PARC DEGRAND GRUBE	26 315,20 €
BAMBECQUE	RUE PRINCIPALE	EN COURS
BAVINCHOVE	RUE DE CASSEL	13 482,94 €
BOLLEZEELE	RUE DE L'EGLISE D226	EN COURS
BROXEELLE	RUE DU MOULIN	29 074,20 €
CAPPELLE-BROUCK	BEGUINAGE	EN COURS
CAPPELLE-BROUCK	MAT AUTONOME ABRIS BUS	EN COURS
HARDIFORT	RUE DE LA PLACE	32 882,50 €
HONDEGHEM	CONTOUR DE LA MAIRIE	34 309,20 €
MERCKEGHEM	RUE MINI STADE	2 620,80 €
NIEURLET	ROUTE DE BERGUES	EN COURS
NOORDPEENE	RUE RONDE	EN COURS
OXELAERE	RUE DE ST OMER ET RUE DES MONTAGNARDS	66 865,00 €
STEENVOORDE	AV DE LA LIBERATION	32 562,84 €
THIENNES	RUE AU BEURRE/RUE D'AIRES	EN COURS
THIENNES	RUE D'AIRES FEUX A ECLATS	6 255,24 €

Complément programme ECLAIRAGE PUBLIC 2018		
BUYSSCHEURE	CONTOUR DE L'EGLISE	EN COURS
CAESTRE	LOTISSEMENT ET PARKING SALLE DES SPORTS	50 707,30 €
FLETRE	LOTISSEMENT ROUTE DES HOUBLONNIERE, ROUTE NATIONALE, RUE DU CALVAIRE	92 535,50 €
GODEWAERSVELDE	RESIDENCE MAISON FLAMANDE RUE HENRI BAILLI	12 212,50 €
HAVERSKERQUE	RUE DU MOULIN DE CORBIE	3 282,30 €
HAVERSKERQUE	RD 916	EN COURS
HERZEELE	RENOVATION ENSEMBLE DE LA COMMUNE	228 749,76 €
LOOBERGHE	RUE DE CASSEL	37 133,60 €
MERVILLE	RUE D'ESTAIRES DEPLACEMENT D'ARMOIRE EP	4 104,00 €
MILLAM	RUE DE LA BRASSERIE, ROUTE DE WATTEN	22 353,50 €
NIEPPE	RENOVATION MODERNISATION EP	120 000,00 €
PITGAM	ENSEMBLE DE LA COMMUNE	37 987,90 €
REXPOEDE	RUE GENERAL ANTHOINE	48 571,50 €
ST PIERRE BROUCK	ENSEMBLE DE LA COMMUNE	44 910,10 €
ST PIERRE BROUCK	COMPLEMENT SUR LA RENOVATION ENSEMBLE DE LA COMMUNE	25 877,20 €
ST PIERRE BROUCK	RUE DE LA BISTADE INSTALLATION FEU INTELLIGENT	18 421,40 €
SERCUS	ROUTE D'HAZEBROUCK	5 655,00 €
STEENWERCK	RUE DU MUSE	31 094,30 €
THIENNES	RUE D'AIRES FEUX A ECLATS	6 255,24 €
WATTEN	RUE DE DUNKERQUE, RUE DE CASSEL, LA PLACE	EN COURS
WORMHOUT	RUE DU MARECHAL LECLERC, ROUTE DE CASSEL	EN COURS
WORMHOUT	RUE DE LA RESISTANCE	EN COURS
WULVERDINGHE	ROUTE PRINCIPALE	EN COURS
ZEGERSCAPPEL	ECLAIRAGE SALLE DES SPORTS	EN COURS
ZUYTPEENE	CONTOUR DE L'EGLISE	EN COURS
CCFI	ZONE VERTE RUE SUITE	EN COURS

Adoption

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence éclairage public ne prennent pas part au vote.

L'actualisation du programme est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 2018/19 - Maitrise de la Demande en énergie (MDE) et transition énergétique - Appel à projet MDE pour l'année 2018 Fixation des modalités

Exposé et proposition - Rapport de M Michel DECOOL - Président :

Dans le cadre de sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie, le SIECF souhaite pérenniser l'appel à projets visant à maîtriser la demande en énergie à destination des Communes adhérentes, des CCAS et EPCI du territoire, en matière de bâtiments publics (rénovation, extension, création, bâtiment du domaine privé communal ...).

Cette politique s'appuie sur les missions du syndicat et sur l'article L2224-34 du CGCT qui vise à aider les collectivités du territoire afin de réduire les consommations énergétiques :

« les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de distribution publique d'énergies de réseau peuvent, de manière non discriminatoire, réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergies de réseau des consommateurs desservis en basse tension pour l'électricité ou en gaz, lorsque ces actions sont de nature à éviter ou à différer, dans de bonnes conditions économiques, l'extension ou le renforcement des réseaux publics de distribution d'énergies de réseau relevant de leur compétence. Ils peuvent notamment apporter leur aide à ces consommateurs en prenant en charge, en tout ou partie, des travaux d'isolation, de régulation thermique ou de régulation de la consommation d'énergies de réseau, ou l'acquisition d'équipements domestiques à faible consommation. »

Il est précisé que la Commission paritaire transition énergétique a donné un avis favorable à la politique MDE lors de sa réunion du 11 décembre 2015.

Il est proposé au Comité syndical d'émettre un avis favorable au renouvellement de l'appel à projet MDE pour l'année 2018, dans les conditions suivantes :

- L'appel à projets est doté d'un fond de concours de 150 000 € pour l'année 2018 (montant actualisable le cas échéant au cours de l'année), visant à aider les collectivités du territoire à réduire les consommations énergétiques du patrimoine public,
- Le jury d'appel à projets MDE est composé des membres du bureau du SIECF, il examinera les dossiers sur la base du règlement détaillé de l'appel à projet
- Dépôts des dossiers jusqu'au 1er juillet 2018. Dernier délai.
- La priorité sera donnée aux Communes n'ayant jamais bénéficié d'aide les années antérieures.

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 2018/20 - Convention de mutualisation entre le SIECF et le SMICTOM pour l'utilisation de la borne de recharge pour véhicules GNV

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL – Président :

Dans le cadre du programme TEPCV, le SIECF et le SMICTOM ont fait l'acquisition de véhicules propres roulant au GNV.

Le SIECF va, dans le cadre de TEPCV, installer une borne privée de recharge pour véhicules roulant au GNV sur son parking 30 rue Warein à Hazebrouck.

Il est proposé d'autoriser le Président du SIECF à conventionner avec le Président du SMICTOM des Flandre afin d'autoriser le chargement du véhicule du SMICTOM à la borne SIECF. La convention prévoira la prise en charge des consommations par le SMICTOM à prix réels.

Adoption

Monsieur Philippe BROUTEELE, délégué titulaire de Lestrem, Président du SMICTOM, ne prend pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 2018/21 - Compétence télécom numérique - Actualisation du programme de déploiement de la fibre et des couts financiers y afférents

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL – Président :

Le 8 janvier 2018, Christophe COULON, Président du Syndicat Mixte La Fibre 59/62 a présenté à St Sylvestre Cappel le nouveau programme de déploiement de la fibre.

La cartographie de déploiement a été transmise à l'ensemble des Communes suite à cette réunion. Dans un second temps, le 23 février, le Syndicat Mixte la Fibre 59/62 a présenté à Templeuve les nouvelles modalités financières.

Il est précisé les points suivants :

- Le cout prévisionnel des prises est ramené à 38€
- L'ensemble du déploiement sera terminé pour 2021

Dans ce cadre, il convient d'autoriser le Président du SIECF à signer un avenant avec le Président du Syndicat Mixte la Fibre 59/62 pour prendre en compte ces nouvelles modalités.

Adoption

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Télécom numérique ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

**Edmond Turpin,
Secrétaire de séance**



**Michel DECOOL,
Président du SIECF**

